

Fonds de soutien à la recherche

Subvention 2025-2026

402 090 \$

Le *Fonds de soutien à la recherche* (FSR) est une subvention annuelle conjointe du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Il est administré par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE).

La valeur de la subvention annuelle est calculée à partir du financement de recherche des trois organismes reçu à l'ENAP. Le calcul s'appuie sur les trois années précédant le cycle de la subvention (financement total – trois années antérieures –; moyenne sur trois ans; multiplié par le pourcentage du financement admissible – ex. 54,1% –; égal subvention à recevoir lors de la prochaine année financière).

Ce soutien financier permet de couvrir une partie des dépenses encourues par l'ensemble des services de l'Université reliées la réalisation d'un projet de recherche. La subvention annuelle attribuée par le FSR peut servir à :

- entretenir du matériel et des espaces de recherche modernes;
- donner accès à des ressources sur les connaissances à jour;
- fournir du soutien administratif et appuyer la gestion de la recherche;
- respecter les normes réglementaires et éthiques;
- transférer les connaissances du milieu universitaire aux secteurs public, privé et sans but lucratif.

Pour plus de détails, voir <http://www.rsf-fsr.gc.ca>

Définition des coûts indirects de la recherche

Les coûts indirects de la recherche réfèrent aux dépenses assumées par les universités pour soutenir leur mission de recherche. Il s'agit de frais généraux, communs à un ensemble d'activités de recherche. Les frais indirects comprennent principalement les dépenses suivantes:

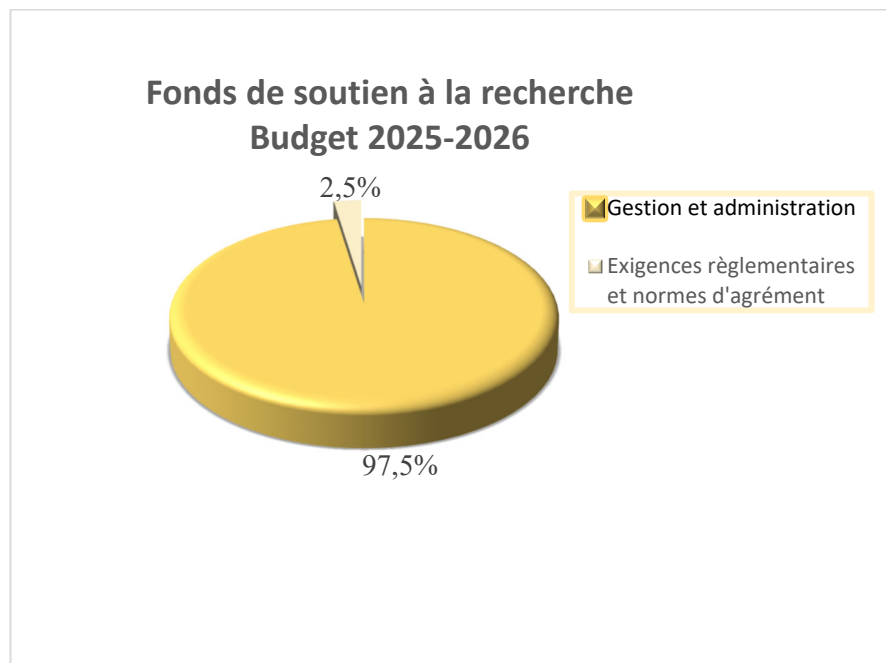
- Les dépenses reliées aux espaces de recherche (ex: rénovation et entretien des locaux de recherche, modernisation et entretien du matériel de recherche et d'autres appareils généraux, coûts d'opération des espaces de recherche, soutien technique pour les laboratoires, les bureaux et autres installations);
- Les dépenses reliées aux ressources documentaires (acquisitions) ainsi qu'à celles en matière d'information et de sécurité de la recherche (ex. matériel informatique et licences de logiciel pour les bibliothèques, infrastructure de cybersécurité, frais d'assurance pour l'équipement);
- Les dépenses entourant la gestion et l'administration des activités de recherche (ex. salaires et avantages sociaux des employés qui appuient la recherche financée par des fonds fédéraux (bureau de la recherche, sécurité de la recherche, bibliothèques, service des technologies de l'information, service des finances, bureau des ressources humaines et service des achats, équipement informatique, logiciels et licences pour le bureau de la recherche, coûts de participation aux ateliers et conférences en administration de la recherche);
- Les dépenses reliées aux exigences réglementaires et aux normes d'agrément (éthique de la recherche visant les sujets humains).

- Les dépenses associées à la propriété intellectuelle et à la mobilisation des connaissances (ex. création, expansion ou entretien d'un bureau de transfert des technologies ou d'un service similaire; administration des ententes et des partenariats).

Comme l'illustre le tableau et le graphique suivants, la subvention du FSR permet à l'ENAP de couvrir une partie des coûts relatifs à deux catégories de dépenses admissibles, à savoir la Gestion et l'administration ainsi que les exigences réglementaires et les normes d'agrément

École nationale d'administration publique
Du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Catégorie de dépenses	Valeur (\$)	Valeur (%)
Gestion et administration	392 090,00 \$	97,5
Exigences règlementaires et normes d'agrément	10 000,00 \$	2,5
Total de la subvention FSR	402 090,00 \$	100



Source: ENAP, Direction de l'enseignement et de la recherche

Gestion et administration

Le FSR soutient le travail effectué par le personnel du bureau de la recherche. Ce dernier vient en appui aux chercheurs et aux étudiants chercheurs dans le cadre de leurs demandes de subvention, de bourse ou de prix et distinction. Grâce à ce financement, une quatrième ressource professionnelle s'est jointe au bureau de la recherche en février 2025. Avec l'appui d'une agente de secrétariat, le personnel consacre 100% de son temps au développement de la recherche (pré-octroi) et aux suivis des financements obtenus auprès des trois organismes (post-octroi). Comme l'illustre le graphique, 97,5 % de la subvention FSR est consacré au volet Gestion et administration.

Exigences réglementaires et normes d'agrément

Le FSR permet également à l'ENAP d'assurer les activités de son comité d'éthique de la recherche (CER-ENAP : 2,5 % du budget). Le CER-ENAP est par ailleurs soutenu par l'agente de secrétariat et une des ressources professionnelles du bureau de la recherche (réception et archivage des demandes de certification, des déclarations de conduite responsable en recherche, émission des certifications, suivis et rappels pour la production des rapports annuels ou finaux, etc.).

Annexe
Demande subvention au programme du Fonds de soutien à la recherche
2025-2026



Numéro de la demande :	RSF-2025-00045	Organisme administrateur :	École nationale d'administration publique
Occasion de financement :	Fonds de soutien à la recherche	Exercice financier :	

Secteurs d'investissement

Montant théorique	Pourcentage du montant théorique utilisé
402 090 \$	100.00 %
Installations de recherche	
0 \$	0.00 %
0 \$	0.00 %
Gestion et administration des activités de recherche de l'établissement	
392 090 \$	97.50 %
Exigences réglementaires et frais d'agrément	
0 \$	0.00 %
Propriété intellectuelle et mobilisation des connaissances	
10 000 \$	2.50 %



Exigences en matière de reddition des comptes et de mention publique du soutien obtenu

Lien vers la page Web de l'établissement qui démontre que les exigences en matière de mention publique du soutien obtenu sont remplies

(obligatoire si la valeur indicative est supérieure à 25 000 \$)

<https://enap.ca/a-propos/enap/gouvernance/lois-reddition-comptes>

Lien vers la page Web de l'établissement qui contient les objectifs de rendement de l'établissement

(obligatoire si la valeur indicative est supérieure à 530 000 \$)

Aperçu de la stratégie de communication établie par l'établissement

(obligatoire si la valeur indicative est supérieure à 25 000 \$)

1. Mention du programme au bas de la signature électronique des employés dont la totalité ou une portion du salaire provient de la subvention du programme FSR. L'appui du FSR est donc mis en valeur dans le cadre des échanges électroniques effectués par ces employés;
2. L'annonce officielle de la subvention FSR est enfin publiée sur le site web de l'ENAP (une annonce officielle par versement - deux annonces maximum).

Organismes de recherche en santé ou hôpitaux affiliés

Avez-vous un organisme de recherche en santé ou un hôpital affilié?

Non

Autres organismes affiliés

Avez-vous d'autres organismes affiliés?

Non



Aperçu de la Sécurité de la recherche

Montant des fonds de la Sécurité de la recherche

0 \$

Numéro du projet	Titre du projet	Montant de la Sécurité de la recherche	Fonds supplémentaires	Échéancier
Aucune information à afficher				

Décrivez votre vision stratégique

Projets de la Sécurité de la recherche

Allocation de Subventions de recherche supplémentaires

0 \$

Numéro du projet	Titre du projet	Montant de la SPS	Fonds supplémentaires	Échéancier
Aucune information à afficher				

Décrivez votre vision stratégique

Liste détaillant tous les projets prévus